

Le 9 mai 2019

Madame Louise Cameron
Secrétaire de la Commission de la culture et de l'éducation
Assemblée nationale du Québec

Objet : Avenir des médias d'information

Madame la secrétaire,

Je vous transmets, comme convenu, mon texte sur l'aide de l'État aux médias que Le Devoir a publié en mars 2017, et que vous trouverez plus bas. Merci de le considérer comme un « mémoire », ou plutôt comme ma modeste contribution aux travaux de la Commission. La situation n'a guère changé depuis.

Comme je l'écris à la fin de ce texte, Il faut chercher de nouvelles façons d'organiser la production et la diffusion de l'information. Ma crainte est qu'on se limite à renflouer les quotidiens existants, dont le déclin s'est amorcé il y a des décennies. Les causes en sont profondes et ne se limitent pas à la fuite des revenus publicitaires vers Google et Facebook. Ce phénomène, plus récent, a bien entendu exacerbé la crise existante (au sujet des difficultés des quotidiens, voir mon texte publié il y a près de dix ans, « L'avenir incertain des quotidiens », dans L'état du Québec 2010, pp.353-360). La crise touche maintenant l'audiovisuel et c'est l'ensemble du journalisme, comme on l'a connu, qui est menacé.

La crise est aussi internationale. Un petit livre publié en France en mars (Antoine de Tarlé, « La fin du journalisme? », Editions de l'Atelier), explique en une centaine de pages, de façon simple, en s'appuyant sur la recherche américaine récente, comment la « révolution numérique » contribue à la destruction de l'information. La lecture de ce livre me semble utile pour toute personne souhaitant mieux comprendre la situation actuelle.

Nous sommes entrés dans l'ère de l'information à deux vitesses. D'un côté, une minorité, qui a le temps et les ressources, peut disposer d'une information solide et vérifiée. De l'autre, la majorité des citoyens, qui s'informe rapidement à des sources gratuites, innombrables, mais souvent dominées par les opinions non fondées, les rumeurs et la désinformation. C'est la démocratie qui en souffre.

J'espère que ces commentaires et mon texte qui suit seront de quelque utilité aux membres de la Commission et je vous remercie.

Florian Sauvageau, professeur émérite
Université Laval

Assurer l'information des citoyens: un défi pour l'État

Le déclin accéléré des journaux suscite des craintes compréhensibles. Ils sont toujours les principaux producteurs de nouvelles, et une grande partie des informations qui circulent sur les réseaux sociaux, de plus en plus fréquentés, tirent leur origine des quotidiens. Secoués par la migration des lecteurs et annonceurs vers Internet, les journaux constatent que leur avenir est pour le moins incertain. L'État est sollicité. Au Québec, les appels à l'aide de plusieurs patrons de presse, et de syndicats de journalistes, se font de plus en plus pressants. À Ottawa, un comité parlementaire se penche plus précisément sur la question des nouvelles locales, dont l'avenir semble particulièrement sombre.

La crise, qui secoue aussi la télévision traditionnelle, a conduit à la fermeture de publications, à la mise à la retraite ou au congédiement de nombreux journalistes. Le rapport du Public Policy Forum, *Le miroir éclaté*, publié à la fin de janvier, dans le cadre de la consultation de la ministre Mélanie Joly sur le contenu canadien à l'ère numérique, offre un portrait documenté de la situation. Le rapport rappelle les liens historiques entre la presse et la démocratie et formule un large éventail de recommandations destinées à permettre à l'industrie de l'information d'assumer ses « responsabilités civiques. »

Les dilemmes de l'État

Au Canada anglais, ces appels au secours suscitent une ambivalence certaine. La méfiance traditionnelle des journalistes à l'égard de l'État, qui semble en perte de vitesse au Québec, où l'ampleur de la crise a aujourd'hui raison des craintes d'ingérence du passé, est toujours présente chez certains de leurs collègues anglophones. On reconnaît le problème, mais les objections aux solutions proposées sont nombreuses. Les responsables politiques marchent sur des oeufs.

Ainsi, demande-t-on, comment définir le concept de « journalisme axé sur la fonction civique » que le Public Policy Forum propose, et qui bénéficierait de l'aide de l'État ? L'organisme en donne une définition générale (la couverture des élus et institutions publiques, la capacité des communautés à se connaître, etc.), en reconnaissant qu'elle sera sujette à interprétation. Qui décidera des publications qui font du journalisme civique et de celles qui n'en font pas ?

En France, où l'État aide les journaux depuis des années (ce qui n'a pas empêché leur déclin), cet appui doit en principe garantir le pluralisme des idées, mais pour éviter les accusations de favoritisme, le système est fort peu, sinon pas du tout sélectif, m'explique mon ami Emmanuel Derieux, spécialiste français du droit des médias. « Il y a incontestablement des publications qui, parce qu'elles contribuent au débat démocratique, méritent ces aides, et d'autres pas », mais pour éviter le débat, « on se contente de critères "objectifs", de périodicité, ou de limites requises à l'espace consacré à la publicité ». C'est ainsi que le quotidien de sports *L'Équipe* reçoit l'aide de l'État, au même titre que *Le Monde* ou *Le Figaro*.

La situation n'est pas différente chez nous. Les éditeurs canadiens de magazines ont reçu en 2014-2015 plus de 53 millions de dollars dans le cadre du programme du Fonds du Canada pour les périodiques. L'aide est aussi distribuée sans vraiment d'égard au contenu, si ce n'est celui du contenu canadien. Le magazine gourmand Ricardo comme la revue Relations (25 000 \$, une pitance !) ou L'actualité (plus de 1 million) font partie des élus (voir la liste ici). Les médias bénéficient de l'aide, qu'ils soient indépendants ou qu'ils appartiennent à un grand groupe, tels Rogers ou Québecor. Les magazines du Groupe TVA (Québecor) consacrés aux célébrités et au divertissement, 7 Jours , La Semaine , TV Hebdo , Échos Vedettes , ont reçu quelques millions cette année-là. Ici, comme en France, des critères « objectifs » ou quantitatifs permettent à l'État d'éviter le débat. On peut penser qu'il n'en serait pas autrement pour les journaux. Et cela laisse songeur.

Faut-il sauver les quotidiens ?

Ce dossier pose une autre question, d'une importance primordiale. Le débat semble figé dans le temps. Ne peut-on envisager, sans sombrer dans la cartomancie, que les journaux, généralistes, comme nous les connaissons, financés par les lecteurs et les annonceurs, sont condamnés, et qu'il ne soit plus possible de tirer profit de la vente de nouvelles, sauf pour des marchés spécialisés ou de niche ? Sur support papier comme sur Internet. Sauf exception, les lecteurs ne veulent plus payer et les annonceurs sont ailleurs. Ne faut-il pas repenser, sur d'autres bases, l'organisation de la collecte et de la diffusion de l'information ? Qu'il s'agisse de coopératives de journalistes, d'organismes sans but lucratif, d'entreprises d'économie sociale, sans finalité de profit.

Nous vivons maintenant dans un univers d'abondance où les sources d'information autres que les médias se sont multipliées. Mais ces sources sont-elles toutes fiables ? À l'ère où ragots et bobards de toute nature prolifèrent, rarement une presse responsable, et des journalistes crédibles, en mesure de faire les distinctions qui s'imposent, auront-ils été aussi nécessaires à la vitalité de la démocratie. L'État a certes un rôle à jouer pour s'assurer que ses citoyens sont bien informés. Certaines mesures ponctuelles sont dès maintenant possibles, la suppression de la taxe au recyclage pour les journaux, par exemple. Les années de transition seront difficiles. Mais il est clair qu'une réflexion plus poussée s'impose et qu'il faut voir le rôle de l'État dans un univers médiatique repensé.